

La préservation du temps durant le mois de Ramadan

Par son Éminence le Cheikh :

°Ebd Er-Razzêq El-Badr

-Qu' Allâh le Préserve-

Traduit de l'arabe par :

Aboû Mohammad Az-Zwêwî

Certes, la vie de l'être humain n'est réellement que l'intégralité du temps qu'il passe dans l'ici-bas. Et ce temps-là avançant aussi vite que les nuages, détermine son sort dans l'au-delà ; où il termine dans le délice éternel où il s'éternise dans le châtement douloureux de l'Enfer. Et il suffit de considérer (pour comprendre cette réalité), la rapidité avec laquelle, -l'alternance des nuits et des jours-, font écourter les vies et les font rapprocher de la mort. En effet, ces deux cadres temporels (le jour et la nuit) s'étaient autrefois alternées, sur des peuples tels : celui de Nouh, ceux de °Êd et de Themoud ou de nombreuses générations intermédiaires, et après une vie achevée, ils retournent vers leur Seigneur, pour retrouver leurs œuvres. Et qu'en est-il de ces deux cadres temporels (le jour et la nuit) ? Ils se renouvellent et s'alternent toujours sur les nations apparues après ces peuples. Allâh -Très-Haut Soit-Il-dit : « **Et c'est Lui qui a assigné une alternance à la nuit et au jour pour quiconque veut y réfléchir ou montrer sa reconnaissance** ». [El Forqân (Le Discernement), v. 62].

Il incombe au musulman pendant le mois du Ramadan béni ; cette saison grandiose où le temps est précieux, de tirer profit de l'alternance des jours et des nuits. Car, ô combien sont les mois de Ramadan que nous avons attendus avec tant d'impatience et qui sont arrivés effectivement, mais qui sont achevés et partis vite ? A vrai dire, les jours et les nuits rendent vétustes tout ce qui est neuf ; ils font rapprocher tout ce qui est loin, font abréger les vies, font vieillir le jeune et font dégrader les vieux. Tout cela, nous rappelle la fin de l'ici-bas et à l'arrivée de l'au-delà. A ce sujet dira le calife Ali Ibn Abî Tâlib : « ***La vie de l'ici-bas part, celle de l'au-delà arrive et chacune a des fils. Soyez-en du nombre de ceux de l'au-delà et ne soyez jamais de ceux de l'ici-bas. Car, la première est réservée aux œuvres et non aux récompenses, la seconde est réservée aux récompenses et jamais aux œuvres.*** »¹. En outre, Omar Ibn °Ebd El °Ezîz qu'-Allâh lui fasse miséricorde- dit :

¹-(Rapporté par El Boukhêri) dans son recueil de hadiths authentiques.

« La vie de l'ici-bas n'est guère votre demeure éternelle. Allâh a fait qu'elle soit éphémère et a fait que ses habitants sont itinérants. En effet, combien sont les demeures les plus consistantes, mais qui ne s'attarderont pas à s'effondre ? Combien sont les résidents heureux dans leurs maisons, mais qui, dans quelques temps, quitteront cette vie ? Alors, sortez-y qu'-Allâh vous fasse miséricorde- en vous munissant de bonnes provisions. Optez pour une bonne destination avec la piété comme provision. »²

En effet, dès les premiers instants après sa naissance, l'être humain commence à consommer sans cesse le temps qui lui est imparti dans l'ici-bas. El-Hassane El-Basri qualifie le temps en disant : *« Des journées réunies : à chaque fois qu'un jour passe, c'est une partie de l'être humain qui s'en va. La journée anéantit le mois, le mois anéantit l'année et l'année anéantit la vie. Ainsi, chaque instant qui passe, fait rapprocher l'être humain de sa mort. »* De plus, Ibn Messoud qu'-Allâh l'agrée- a dit : *« Rien ne m'est regrettable comme une journée qui s'en va sans que mes bonnes œuvres n'augmentent »*. Cela, en raison de sa volonté vive à préserver son temps. El Hassane El Basrî ajoute : *« J'ai connu des gens qui s'évertuaient à préserver leur temps de la même manière que vous vous évertuez à préserver votre argent et vos dinars »*.

De ce fait, quiconque qui termine sa journée sans qu'il n'accomplisse de bonnes œuvres, d'obligations religieuses, de prouesses, d'éloges, d'actes de bienfaisance, d'acquisition de savoir, sa journée est alors perdue, et il aura en conséquence, mal agit vis-à-vis d'elle et de sa propre personne.

Sans aucun doute, les jours et les nuits sont la vraie fortune de l'être humain dans sa vie. Son bénéfice sera le Paradis et son déficit l'Enfer. Ses années sont tel un arbre, ses branches tels des mois, ses rameaux telles des journées, ses heures telles des feuilles et les souffles (de l'être humain) sont ses fruits. Et celui dont les souffles

²- Rapporté par Abou Ne'îm dans : « *Hilyet El Ewliyyê'* », Tome 5, p : 292.

sont poussés dans l'obéissance d'Allâh, son fruit sera certes, bon et béni et inversement, celui dont les souffles sont poussés dans la désobéissance d'Allâh, son fruit sera indubitablement, mauvais et fade.

En effet, un nombre important de hadiths montrent que le Prophète -Prières et Salut d'Allâh sur lui- met l'accent sur l'importance du temps et la nécessité de le préserver et ne jamais le perdre et que l'homme en sera questionné le jour du jugement dernier. Ibn 'Abbes qu'-Allâh l'agrée ainsi que son père- rapporte que le Prophète -Prières et Salut d'Allâh sur lui- a dit : « **Profite de cinq (choses) avant cinq autres : de ta jeunesse avant ta vieillesse, de ta santé avant ton malaise, de ton aisance avant ta pauvreté, de ton occupation et de ta vie avant ta mort.** » De même, Abou Barza El Eslamî qu'-Allâh l'agrée- a rapporté que le Prophète -Prières et Salut d'Allâh sur lui- a dit : « **Le jour du jugement dernier, personne n'entrera au Paradis, ni à l'Enfer, avant qu'il ne soit questionné sur son temps, où l'a-t-il consommé, sur son argent d'où lui provenait-il et où l'a-t-il dépensé, et sur son corps, pour quelles fins l'a-t-il fait détérioré.** » En outre, il a été rapporté dans le Sahih³ que le Prophète -Prières et Salut d'Allâh sur lui- a dit : « **Beaucoup de gens sont infortunés quant à deux grâces : la santé et le temps** ».

Profitons alors de ce mois béni et de cette saison grandiose, en y accomplissant les bonnes œuvres et en y retournant vers Allâh. Faisant de même durant toute notre vie avant que ne survienne la mort. De même, les bien-portants auxquels Allâh a épargné les maladies et les malaises doivent en profiter avant qu'ils ne soient malades et leurs activités soient affectées et affaiblies. De même, ceux qui, par la grâce d'Allâh, disposent d'un temps libre et d'une vacance doivent en profiter, avant qu'ils ne soient engagés dans différentes préoccupations et pris par divers empêchements. Les jeunes eux aussi, doivent profiter de leur jeunesse et de leur énergie (dans l'accomplissement de différents actes de dévotion) avant que vieillesse

³ - Recueil de hadiths authentiques.

et faiblesse ne surviennent entraînant ainsi, fragilité, maladies et handicapes. Il en est de même pour les personnes aisées, ceux pour qui Allâh, par sa grâce, a multiplié les biens, qui ne sont en réalité que des décombres de cette vie éphémère. Ils doivent ainsi, se servir de leurs fortunes (dans le bon sens) avant qu'ils ne s'appauvrissent et n'en dépensent dans différents besoins. Ces gens doivent profiter de ce mois grandiose, pour multiplier les bonnes œuvres qui les rapprochent d'Allâh et les exposent aux émanations provenant de Lui, à Sa bénédiction et à Sa miséricorde. En se repentant sincèrement vers Allâh, en multipliant les bonnes œuvres et en s'abstenant de commettre des actes ignobles et prohibés. Dans ce sens, Ibn Radjeb qu'-Allâh lui Fasse miséricorde- dit : **« Allâh a fait que chacune de ces saisons vertueuses, soit une occasion particulière qui rapproche l'homme de Lui et expose aux émanations provenant de Lui, celui qu'Il veut -par Sa grâce et Sa miséricorde. Le joyeux sera alors, celui qui profite de ces saisons (heures, jours et années), et saisit ses occasions de culte pour se rapprocher d'Allâh, espérant atteindre Ses émanations qui constitueront son bonheur et lui épargneront l'Enfer et ses flammes. »**⁴

Toutefois, celui qui perd son temps durant cette saison grandiose et ce mois béni et n'exploite pas sa santé dans l'accomplissement des actes d'obéissance, quand est-ce-que se redresserait-il et en tirer profit ? Ibn El Djewzî a dit : **« La personne la plus enviée est celle qui profite de son temps et de sa santé dans l'obéissance d'Allâh. Et la personne la plus malheureuse est celle qui en profite dans l'accomplissement d'actes qu'Allâh a prohibé. Ceci, car la vacance sera succédée d'une occupation et la santé des maladies. »**⁵

⁴- Ibn Radjeb : « Latâif el Me^cêrif », p.06.

⁵- Ibn El Djewzî, d'après Ibn Hadjar : « Feth El Bêrî », tome : 11, p. 230, d'après : Ibn El Djewzî.

Et on rapporte que certains pieux prédécesseurs disaient : « *La perte du temps est un signe de haine* ». De même Ibn El Qayyim dit : « *La perte du temps est plus regrettable que la mort. Car la perte de temps nous éloigne d'Allâh et nous détache de l'au-delà, alors que la mort nous sépare de la vue et des siens.* »⁶

Il incombe au musulman alors, de ne jamais se fier à cette vie (où tout est éphémère) ; le bien-portant y tombe malade, le neuf s'y dégrade, le jeune y vieillit, les délices s'y épuisent ; et de surcroît, il se rapproche sans cesse de l'au-delà.

Les délais⁷ diminuent, les œuvres sont réservées (auprès d'Allâh) et la mort survient à l'improviste. Celui qui sème le bien, récoltera ses rétributions, et celui qui sème le mal, récoltera des regrets et des remords. Et chacun récoltera ce qu'il sème.

Ô Allâh, fait que nos œuvres, notre temps et nos âges soient bénis. Guide-nous dans tous nos actes et guide-nous pour qu'on profite de notre temps dans l'accomplissement de bonnes œuvres. Ô Allâh, fais-nous aimer l'accomplissement du bien et haïr le l'accomplissement du mal et fais que nous soyons du nombre de ceux qui jeunent pour atteindre Ton agrément et Ton paradis.

Source : <http://al-badr.net/detail/mf10y8cpAS>

⁶- Ibn El Qeyyim: « El Fewêid ». p.44.

⁷- Le mot délai renvoie ici, au temps prédestiné dont chaque être humain doit passer dans cette vie, conformément à la parole d'Allâh : « Pour chaque communauté il y a un terme. Quand leur terme vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure et ils ne peuvent le hâter non plus. » [El A^crâf, v. 34]. [NDT].